



DEPARTEMENT DE LA LOZERE
COMMUNAUTE DE COMMUNES
AUBRAC LOT CAUSSES TARN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 26 septembre 2024

NOMBRE DE
DELEGUES

En exercice : 34
 Présents : 23
 Votants : 28

D24.049

L'an deux mille vingt-quatre,
 le vingt six septembre,
 à 20 heures 30 minutes,

Le Conseil de la Communauté de Communes AUBRAC LOT CAUSSES TARN, dûment convoqué le 11 septembre 2024, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, à la Mairie La CANOURGUE, sous la présidence de M. Jean-Claude SALEIL, Président.

Présents : RODRIGUES David, VALENTIN Denis, MALZAC Claude, VALENTIN Christine, BLANC Sébastien, POUDEVIGNE Roger, CASTAN Emmanuel, BONICEL Bernard, SEGUIN Pierre-Henri, VAYSSIER Jean-Louis, JURQUET Didier, KLING Jacqueline, CAYREL Jean-Claude, CASTAN Grégory, CABIROU Christian, BONICEL Pascale, ROCHOUX Philippe, RODIER Colette, LAFOURCADE Noël, BADAROUX Suzanne, POURQUIER Jean-Paul, SALEIL Jean-Claude et SEGUIN Denis.

Absents : CITERIN-NORMANDIN Sylvie, SAGNET-POUGET Valérie, LAFON Madeleine (pouvoir à MALZAC Claude), FABRE Jean (pouvoir à POUDEVIGNE Roger), ROCHEREAU-POUGET Bernadette, POQUET Pascal, RODIER Yves (remplacé par SEGUIN Pierre-Henri), GROUSSET Joël (pouvoir à JURQUET Didier), CONFORT René (remplacé par CASTAN Grégory), SALENDRES Jean-Sébastien (pouvoir à BONICEL Pascale), FERNANDEZ Florence (pouvoir à LAFOURCADE Noël), JACQUES Jérôme, et DE SOUSA Guy.

M. JURQUET Didier a été nommé secrétaire de séance.

POUR : 28

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

D24.049: ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNE DES SALELLES

Monsieur le Président rappelle que la CC ALCT a mis en place, par délibération du 28 janvier 2021, un fonds de concours à destination des petites commune membres (communes de moins de 500 habitants) dans le cadre d'un soutien aux petits projets d'investissement. Les modalités ont été précisées ainsi que le plafond par commune concernée sur la mandature 2021 à 2025.

Notamment le fonds de concours ne peut excéder 50% du reste à charge de la commune et le montant du fonds de concours de la CC ne peut avoir pour effet de porter le montant global des aides à un montant excédent 80% de l'opération.

La CC ALCT a été sollicitée par la Commune des Salelles afin de bénéficier du fonds de concours pour des travaux d'aménagement du village de Chabanes (comprenant la réfection des réseaux).

Madame la Maire a présenté un dossier estimé à un montant total H.T. 92 035€.

Le plan de financement présenté par la commune des Salelles est le suivant :

Fonds de concours CC ALCT 8 300 €,

Département pour 36 814 €

Communes des Salelles 46 921 €.

Où l'exposé et après avoir délibéré, le Conseil Communautaire,

DECIDE d'octroyer un fonds de concours de 8 300 € à la Commune des SALELLES pour participer au financement des travaux d'aménagement du village de Chabanes.

PRECISE que l'amortissement de ce fonds de concours sera effectué sur une durée de 10 ans, comme prévu par délibération D17.106 en date du 17 juin 2017.

AUTORISE son Président ou le Vice-Président à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Pour copie certifiée conforme,

La Canourgue, le 1er octobre 2024,
Le Président,

Communauté de Communes
AUBRAC LOT CAUSSES TARN
16, Quartier de Trémoulis
48500 LA CANOURGUE

Jean-Claude SALEIL